

CANADA

Province de Québec

District de Québec

N° : 200-06-000249-204

COUR SUPÉRIEURE

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

par défaut

ex parte

contesté

enquête au mérite

CHANTALE DUFOUR

DEMANDE

JANSSEN INC.

JANSSEN PHARMACEUTICALS INC.

JANSSEN ORTHO INC.

JOHNSON & JOHNSON INC. (Canada)

JOHNSON & JOHNSON INC. (USA)

**TEVA BRANDED PHARMACEUTICAL PRODUCTS R &
D INC.**

TEVA CANADA

TEAV PHARMACEUTICALS USA INC.

IVAS RESEARCH INC.

DÉFENSE

Division **ACTIONS COLLECTIVES**

Salle n° **4.21**

Le **25 mars 2021**

PRÉSIDENT: L'HONORABLE PHILIPPE CANTIN, j.c.s. (JC 0D01)

ENREGISTREMENT

DÉBUT 9 h 04

FIN 9 h 47

DEMANDE

PRÉSENT ABSENT

DÉFENSE (Janssen et Johnson &
Johnson)

PRÉSENT ABSENT

DÉFENSE (Teva)

PRÉSENT ABSENT

M^e **Caroline Perrault** (casier 15)

M^e **Me Vicky Laflamme**

Siskinds, Desmeules, avocats

M^e **Ariane Bisailon**

Blake, Cassels & Graydon

3000-1, Place Ville-Marie

Montréal (Québec) H3B 4N8

Me Éric Préfontaine

M^e **Jessica Harding**

Osler, Hoskin & Harcourt

2100-1000, De La Gauchetière Ouest

Montréal (Québec) H3B 4W5

NATURE DE LA CAUSE **CONFÉRENCE DE GESTION PARTICULIÈRE**

GREFFIÈRE

Johanne D'Astous (TD3210)

9 h 04

Appel du dossier et identification des avocats.

9 h 05

Le tribunal s'adresse aux avocats re : étapes du dossier et fixation de l'audition pour la portion autorisation.

➤ **État du dossier**

9 h 07

Me Perrault s'adresse au tribunal pour faire un résumé du dossier. La procédure en Ontario sera suspendue, des amendements pour Colombie-Britannique sont à venir. Ces démarches n'ont pas encore été faites.

➤ **Modifications de la demande, substitution de la représentante et moyens préliminaires**

9 h 14

Le tribunal s'adresse à Me Perrault pour une précision re : échange de projets sur la nature des amendements. Me Perreault ajoute que les amendements sont presque terminés et que de nouvelles pièces seront déposées. Les motifs invoqués contre les défenderesses et les conclusions recherchées demeureront les mêmes.

9 h 18

Représentations de Me Bisailon sur les amendements.

9 h 19

Représentations de Me Préfontaine qui requiert un délai additionnel pour prendre position sur les amendements à venir et les pièces qui seront déposées.

9 h 20

Le tribunal s'adresse à Me Perrault sur les délais de notification de la procédure amendée. Me Perrault avise le tribunal que ce sera fait au plus tard le 9 avril 2021.

9 h 22

Commentaire de Me Préfontaine sur le délai suffisant pour prendre position et faire valoir les moyens des défenderesses.

9 h 24

Commentaire de Me Bisailon re : délais pour obtenir les dossiers médicaux.

9 h 26

Me Perrault confirme qu'elle a en main tous les dossiers médicaux de la nouvelle représentante.

9 h 33

Conclusions du tribunal sur cette question :

Me Perrault annonce au tribunal qu'elle entend modifier la demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et qu'elle entend également demander la substitution de la demanderesse à titre de représentante. La demande modifiée devra être notifiée aux autres parties au plus tard le 1^{er} avril 2021. Les parties défenderesses disposeront d'un délai se terminant le 3 mai 2021 afin de faire connaître leur position quant à la demande modifiée et aussi quant à des moyens préliminaires qu'ils entendent déposer.

Si les parties défenderesses entendent présenter des moyens préliminaires, ces demandes devront être produites pour le 21 mai 2021.

Le cas échéant, l'audition sur les oppositions aux modifications de la demande de même que sur les moyens préliminaires se tiendra le 7 juin 2021.

9 h 43

➤ **Quant à la date d'audition sur demande d'autorisation**

Les parties anticipent qu'une durée de deux jours sera nécessaire pour l'audition sur la demande d'autorisation. Parmi les dates suggérées par le tribunal, les 4 et 5 octobre 2021 sont retenues sous réserve de la confirmation de la disponibilité de Me Torralbo.

9 h 46

Échange de discussions sur la façon dont l'audition sera tenue (présentielle ou virtuelle).

9 h 47

Fin de l'audition.

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

FIXE l'audition de la demande en modification et des moyens préliminaires le **8 juin 2021 à 9 h 00**, en **salle 3.21**.

FIXE l'audition de la demande d'autorisation pour exercer l'action collective les **4 et 5 octobre 2021, à 9 h 00**, en **salle 3.42**;

LE TOUT sans frais.



PHILIPPE CANTIN, j.c.s.



Johanne D'Astous, g.a.